

Le Réseau Molière vous informe et donne la parole à ses partenaires

www.reseau-moliere.com



ACTUS DU RÉSEAU

LE RÉSEAU MOLIÈRE ET SES PARTENAIRES

Le réseau Molière s'agrandit et a le plaisir de compter parmi ses membres Dorine Calvet et Stéphanie Guilbert (étude Notaires Molière), ainsi que Caroline Brun (Avocate en droit des personnes).

LE SECTEUR DES

PROFESSIONNELS LIBÉRAUX RÉUNIT

850 000

Professionnels libéraux

1,8 M

de salariés

Leur suivi exige la maîtrise de leurs spécificités déontologiques

Professionnels libéraux, quid de l'opportunité de conclure un pacte d'associés ?



Maître Sofia Lahrichi
Eclo Avocats
Droit des sociétés

Si le pacte d'associés n'est finalement que rarement mis en œuvre, la discussion qui intervient lors de sa négociation a le mérite de permettre aux associés de soulever un certain nombre d'interrogations concernant leur association, leurs projets respectifs, leurs préoccupations.

Le **pacte d'associés** contient généralement une partie relative à la **gouvernance de la société** (limitation de pouvoirs, politique de rémunération) et une partie relative à la **gestion des titres de la société** (droit de préemption, obligation et/ou droit de sortie, exclusion d'un associé si perte de la qualité d'exerçant ou si sanction disciplinaire).

Il peut également être opportun de déterminer les conditions dans lesquelles les associés sont solidaires en cas de maladie ou d'incapacité temporaire puisque l'arrêt même provisoire de l'exercice d'un associé peut compromettre l'activité de la société. Dans le cadre d'un retrait volontaire ou forcé, il peut également être opportun de fixer par avance les **modalités de retrait de l'associé concerné en déterminant le prix de rachat de ses titres**, la faculté pour lui de reprendre des actifs (et le cas échéant de supporter une partie du passif de la société), des salariés etc., pour lui permettre d'exercer la profession au sein d'une autre structure.

Afin de régir les relations internes entre associés, le **pacte d'associés peut être complété d'un règlement intérieur** qui pourra notamment comprendre : la **répartition des missions internes** (comptabilité / communication / RH), la **politique de congés** ou de **frais de représentation**, etc.

Faites impérativement rédiger votre règlement intérieur !



Maître David Jaboulay
Droit du travail

L'établissement d'un règlement intérieur n'est **pas obligatoire dans les entreprises de moins de 50 salariés** et donc pour la très grande majorité des libéraux. Il présente pourtant des **avantages évidents, spécialement pour les professions libérales**.

Dentistes, kinésithérapeutes, Notaires, vous souhaitez interdire aux salariés le port visible de tout signe religieux sur le lieu de travail ? Impossible sans une clause de neutralité insérée dans le RI. En l'absence d'une telle clause, « *l'interdiction faite à une salariée de porter le foulard islamique constitue une discrimination directe fondée sur les convictions religieuses.* ».

(Extrait arrêt de la Cour de cassation du 14 avril 2021 n°19-24.079)



Professionnel de santé mais pas que... du fonds libéral à l'entreprise libérale

Maître Olivier Rollux
Cabinet Rollux Champlaud Dauphin
Professions libérales

Le choix de l'installation est aussi celui de devenir chef d'entreprise. La gestion, la comptabilité, le management deviennent le quotidien du professionnel de santé qui, avec cette double casquette, devra développer son entreprise libérale dans une gouvernance respectueuse de la **Déontologie** dont les règles sont fixées par le **Code de la Santé Publique**. Cette exigence propre à l'entrepreneur libéral, parfois ressentie à tort comme une contrainte, se traduit par une responsabilité spécifique : la **responsabilité disciplinaire**. Elle concerne d'ailleurs l'ensemble des professions libérales réglementées au-delà du seul domaine de la santé (avocats, experts-comptables, vétérinaires, architectes...).

L'offre actuelle de logiciels de gestion de cabinet de plus en plus performants, la digitalisation, les nouvelles technologies, permettent au professionnel de santé de s'emparer d'outils adaptés au développement de son activité et au pilotage de son entreprise.

L'environnement juridique des structures d'exercice pouvant abriter l'entreprise libérale poursuit sa mue afin d'offrir les outils juridiques nécessaires à sa création, son développement et sa transmission.

L'engouement des professionnels de santé à l'égard de la **Société d'Exercice Libéral** en est le témoin.

Les Facultés l'ont bien compris en se préoccupant de sensibiliser les futurs praticiens, en entretenant des liens étroits avec les écoles de commerce et les professionnels du Droit de la Santé sur le terrain.

Du projet de soins au projet d'entreprise, il n'y a qu'un pas !



Acquisition d'un local par le chef d'entreprise professionnel libéral : problématiques et enjeux

Maître Maxime Ghiglino
Droit immobilier

L'**acquisition d'un immeuble à finalité professionnelle** constitue une étape essentielle dans le développement de l'activité de tout entrepreneur. Symbole de croissance, cet investissement se réalise généralement au bout de plusieurs années d'activités, grâce aux revenus générés par celle-ci.

Sans entrer dans le détail de la diversité des montages possibles et leurs incidences fiscales, cette opération soulève également des problématiques propres à la matière immobilière. En effet, l'immeuble en tant qu'objet de droit est à la confluence d'un éventail de règles de **droit privé**, mais également de **droit public**. Cette spécificité rend la matière technique tout particulièrement pour le chef d'entreprise, professionnel libéral, qui devra sortir de son domaine de compétence et appréhender les contingences propres à l'immeuble qu'il souhaite acquérir.

À titre d'exemple, un professionnel libéral peut souhaiter changer la destination d'un local afin d'y exercer son activité. Suivant le local, ce changement de destination peut nécessiter un accord de l'autorité administrative, mais également du syndicat si le bien se situe au sein d'une copropriété. C'est pourquoi tout projet d'acquisition d'un local professionnel implique une **analyse préalable des besoins et du contexte juridique** afin d'éviter tout écueil.

UN RÉSEAU INTERPROFESSIONNEL Un interlocuteur spécialisé pour toutes vos problématiques



La SPFPL : exploitez son potentiel !



Maître Grégory Vincent
Fiscalité

Intégration d'**associés**, organisation de son **patrimoine**, **outil d'investissement**, **optimisation fiscale** des cessions de titres, les avantages à créer une société holding (**SPFPL**) sont nombreux pour les libéraux... Les modalités de constitution de cette holding ne doivent pas être négligées : s'il peut être tentant de solliciter un régime de neutralité fiscale par un apport de titres, cette opération peut également se transformer en opportunité patrimoniale.

Avec un concours bancaire, il peut ainsi être envisagé **une cession de titres à sa holding** : cette opération, qui entraîne une fiscalité maîtrisable, permet l'obtention de liquidités pour la réalisation de projets personnels. Parlons-en !